



Vente en viager à son enfant unique

Par **Gayrard**, le **10/04/2010** à **15:09**

Bonjour,

Peut-on vendre en viager un immeuble à usage commercial ainsi que le fond de commerce (restaurant) à son enfant unique (actuellement gérant de cette affaire) et mettre une clause de retour en cas de décès de l'enfant sachant qu'il a lui meme déjà un enfant mineur ?